



# Votre entreprise est active dans le secteur de la construction ?

La Région vous soutient !

LES AIDES REGIONALES  
AUX ENTREPRISES BRUXELLOISES

Des projets à la loupe



MINISTRE DE LA REGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE



... ALLIANCE ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LES TRAVAILLEURS BRUXELLOIS



Confédération Construction  
Bruxelles-Capitale  
Construction, énergie & environnement

Vous êtes un indépendant ou  
une entreprise qui exerce des activités  
dans la Région de Bruxelles-Capitale ?  
Vous êtes actif dans le secteur  
de la construction ?

## La Région de Bruxelles-Capitale vous soutient !

Investir, suivre des formations, faire appel à un consultant...  
Cette brochure vous présente, en quelques cas concrets,  
les subsides dont vous pouvez bénéficier, en tant qu'entreprise  
bruxelloise du secteur de la construction.

Si vous êtes intéressés, consultez également la brochure générale  
"Les aides régionales aux entreprises bruxelloises" ou le site  
internet [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) pour connaître la démarche à  
suivre pour bénéficier de ces aides<sup>1</sup>.

La présente brochure reprend aussi l'ensemble des aides  
financières, les services d'accompagnement et les solutions  
immobilières dont vous pouvez bénéficier.

Cette brochure est le fruit d'une collaboration entre la Confédération Construction  
Bruxelles-Capitale, l'ABE, la SDRB et l'administration de l'Economie et de l'Emploi  
de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement.



1. Les textes de cette brochure d'information ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif  
(a fortiori les exemples). Seuls les textes légaux font foi.

## Sommaire

page 4	Aides aux investissements
page 7	Aides à la formation
page 9	Aides au recrutement
page 10	Aides pour la promotion du commerce extérieur
page 11	Aides pour le recours à un consultant
page 12	Modalités pratiques
page 13	Aides complémentaires

### Conditions

Pour bénéficier de ces aides, vous devez remplir trois conditions :

- être une PME<sup>1</sup> ou un indépendant,
- actif dans le secteur de la construction ou dans un autre secteur admis<sup>2</sup>,
- ayant un siège d'exploitation dans l'une des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

1. Les grandes entreprises peuvent bénéficier uniquement des aides pour des investissements environnementaux (p. 5) et des aides pour des investissements pour la mise aux normes (p. 6).
2. Surfez sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou consultez les pages 36-37 de la brochure générale "Les aides régionales aux entreprises bruxelloises".

# 1. Aides aux investissements

## Les aides pour les investissements généraux

Vous envisagez de réaliser un investissement immobilier, d'acquérir un nouveau véhicule ou d'acheter du matériel ? Vous voulez enregistrer une marque ou déposer un brevet pour un nouveau produit ? Vous pouvez solliciter une aide pour des investissements immobiliers, du matériel supplémentaire<sup>1</sup> ou des investissements incorporels. Le montant minimum de vos investissements doit être de 15.000 € pour les indépendants et micro-entreprises, 30.000 € pour les petites entreprises et 100.000 € pour les entreprises moyennes.

**En fonction de la taille de votre entreprise et de sa localisation, recevez une prime qui peut couvrir de 5 à 35 % de votre investissement !**

## Projet 1

### ACHAT D'UN KIT POUR CONTRÔLER L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

Une entreprise active dans la rénovation de logements à Bruxelles et basée en zone de développement souhaite pouvoir évaluer la mise en œuvre de l'isolation et de l'étanchéité à l'air. Elle décide d'investir dans une caméra thermique accompagnée d'un blower door.

Elle investit également dans un nouvel échafaudage roulant intérieur. Sa commande atteint le montant minimum de 15.000 €.

L'entreprise introduit une demande d'aide auprès de l'administration de l'Economie et de l'Emploi. Si son dossier est accepté, l'entreprise bénéficiera d'une aide de 30% du montant de la facture, soit une économie de 4.500 €.

**L'entreprise pourrait également profiter de cette aide pour :**

l'achat d'un bâtiment, de matériel de chantier, de mobilier, d'une grue sur un camion, d'un élévateur de toiture (monte charge), d'un groupe électrogène, d'une table scie à bois, d'un échafaudage maçon, d'un insufflateur de cellulose, d'une machine à projeter l'argile, d'une machine à projeter du plafonnage de gypse, etc.



### INTÉRESSÉ ?

Surfez sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou consultez la page 4 de la brochure générale "Les aides régionales aux entreprises bruxelloises".

Contactez votre conseiller : 02 800 34 28 ou -29 ou -34 - [expa.eco@mrbc.irisnet.be](mailto:expa.eco@mrbc.irisnet.be)

## Les aides pour les investissements environnementaux

Votre entreprise souhaite investir pour réaliser des économies d'énergie, adopter des modes de déplacement durables, s'intégrer dans le tissu urbain, fabriquer des éco-produits ou se conformer aux normes environnementales européennes ?

**Vous pouvez demander une prime auprès de la Région de Bruxelles-Capitale !<sup>2</sup>**

### Projet 2

#### **ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE AVEC BORNE DE RECHARGEMENT**

Une entreprise spécialisée en chauffage et sanitaire et composée de 4 travailleurs souhaite acheter une camionnette électrique. Cette micro-entreprise peut bénéficier d'une prime de 5.000 € pour le véhicule et, dans sa situation, d'une prime de 45% pour les équipements associés. Elle décide d'acheter 1 camionnette électrique et d'installer 1 borne de rechargement, soit un budget de 23.000 €. Elle bénéficiera d'un soutien régional de 6.350 €.

#### **L'entreprise pourrait également profiter de cette aide pour :**

la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de son atelier, pour l'installation d'une citerne d'eau, d'une toiture verte,...



#### **INTÉRESSÉ ?**

Surfez sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou consultez la page 10 de la brochure générale "Les aides régionales aux entreprises bruxelloises".

Contactez votre conseiller : 02 800 34 23 ou -41 - [expa.eco@mrbc.irisnet.be](mailto:expa.eco@mrbc.irisnet.be)

2. Vous trouverez les taux et plafonds actuellement en vigueur sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be).

## Les aides pour la mise aux normes en matière non-environnementale

La Région de Bruxelles-Capitale octroie un subside pour des investissements consentis en vue de respecter des normes européennes relatives au mode de fabrication des produits, notamment en matière de qualité, de sécurité et d'hygiène. **Recevez une prime approchant la moitié de votre investissement !<sup>3</sup>**

### Projet 3

#### ACHAT DE MATÉRIEL RÉPONDANT AUX NORMES EUROPÉENNES

Un indépendant et ses trois ouvriers fabriquent et installent des châssis. Son matériel est vétuste et ne répond plus aux normes européennes en matière de sécurité des travailleurs. Il décide donc de renouveler en partie ses équipements pour un montant de 12.000 € HTVA. Cet indépendant pourrait obtenir plus de 5.000 € d'aide.



#### INTÉRESSÉ ?

Surfez sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou consultez la page 16 de la brochure générale "Les aides régionales aux entreprises bruxelloises".

Contactez votre conseiller : 02 800 34 23 ou -41 - [expa.eco@mrbc.irisnet.be](mailto:expa.eco@mrbc.irisnet.be)

## 2. Aides à la formation

Vous pouvez recevoir une aide pour un programme de formation concernant :

- une ou plusieurs personnes et une ou plusieurs formations,
- un montant total minimum de 1.000 € facturé par un seul opérateur de formation.

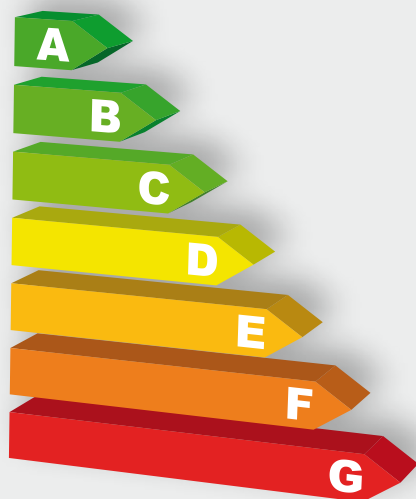
**La prime s'élève à 50% du coût de la formation.**

Cette aide s'adresse aux indépendants et aux PME, pour la formation d'un ouvrier, d'un employé ou du gérant. L'entreprise peut bénéficier de l'aide quel que soit le thème de la formation : le "VCA", le travail en hauteur, les "techniciens chaudière agréés G1", le solaire thermique, la pratique "isolation - étanchéité à l'air - ventilation", la construction passive, le management, le coaching ou les langues (français, néerlandais, anglais, etc.)...

### Projet 4

#### FORMATION D'UN INDÉPENDANT

Un indépendant actif dans la rénovation de maisons bruxelloises souhaite pouvoir guider ses clients vers des travaux améliorant la performance énergétique de leur logement. Il identifie, avec le soutien de la Plateforme Formation Construction Durable, plusieurs formations lui permettant de mener à bien sa stratégie. Pour pouvoir bénéficier de l'aide à la formation, l'indépendant devra présenter une facture de minimum 1.000 €. Pour cela, il peut demander à l'opérateur de formation de lui facturer l'ensemble des formations qu'il souhaite suivre chez lui dans l'année à venir. Avant de commencer les formations, il introduit sa demande en remplissant le formulaire pour plusieurs formations rassemblées en un plan formation. Si son dossier est accepté, cet indépendant bénéficiera d'une aide de 50% du montant de son plan de formation.



#### INTÉRESSÉ ?

Surfez sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou consultez la page 25 de la brochure générale "Les aides régionales aux entreprises bruxelloises".

Contactez votre conseiller : 02 800 34 62 ou -66 - [consult.eco@mrbc.irisnet.be](mailto:consult.eco@mrbc.irisnet.be)



## Projet 5

### FORMATION DE PLUSIEURS TRAVAILLEURS

Une entreprise de 98 travailleurs souhaite former 6 ouvriers à la formation Travail en hauteur et 2 employés à la formation VCA avec le même opérateur de formation. L'entreprise introduit sa demande en remplissant un seul formulaire pour ces 8 formations. Si son dossier est accepté, l'entreprise bénéficiera d'une aide de 50% du montant des 8 formations.

### INTÉRESSÉ ?

Surfez sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou consultez la page 25 de la brochure générale "Les aides régionales aux entreprises bruxelloises".

Contactez votre conseiller : 02 800 34 62 ou -66 - [consult.eco@mrbc.irisnet.be](mailto:consult.eco@mrbc.irisnet.be)



## 3. Aides au recrutement

Vous voulez engager dans le cadre d'un projet précis ? Vous souhaitez recruter une personne qui reprendra votre entreprise ? **Profitez des aides au recrutement de la Région de Bruxelles-Capitale et obtenez une aide financière de 40 ou 50.000 € répartie sur les deux années qui suivent l'engagement.**



### Projet 6

#### RECRUTEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Une entreprise souhaite obtenir le label "Construction Quality Management". Elle a besoin de recruter une personne pour mettre en place et évaluer ce processus d'amélioration continue. Pour ce faire, elle recrute un demandeur d'emploi bruxellois et bénéficie d'une aide pouvant aller jusqu'à 50.000 € sur 2 ans.

### Projet 7

#### RECRUTEMENT POUR LA GESTION D'UN CHANTIER LABELLISÉ BREEAM

Une autre entreprise souhaite réaliser un chantier respectant les critères BREEAM. Pour cela, elle doit consacrer un ETP au suivi de cette certification. Elle recrute un demandeur d'emploi bruxellois et bénéficie d'une aide pouvant aller jusqu'à 50.000 € sur 2 ans.

#### INTÉRESSÉ ?

Surfez sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou consultez la page 29 de la brochure générale "Les aides régionales aux entreprises bruxelloises".

Contactez votre conseiller : 02 800 34 62 ou -66 - [consult.eco@mrbc.irisnet.be](mailto:consult.eco@mrbc.irisnet.be)

## 4. Aides pour la promotion du commerce extérieur

Vous souhaitez développer vos activités à l'international ? **Bénéficiez d'une intervention à concurrence de 50% pour la participation à des foires ou salons à l'étranger et pour la réalisation de supports informatiques.**

### Projet 8

#### PARTICIPATION À UN SALON

Une entreprise vise à commercialiser aux Pays-Bas ses panneaux préfabriqués.

Elle envisage de participer à plusieurs salons afin de faire connaître son innovation. Le Cluster Ecobuild lui propose de participer au grand salon Ecobuild à Londres. Elle introduit un dossier auprès de l'administration de l'Economie et de l'Emploi. S'il est accepté, l'entreprise recevra jusqu'à 50% de ses frais de participation : réalisation d'un catalogue, développement de son site internet en anglais, location d'un stand...



#### INTÉRESSÉ ?

Surfez sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou consultez la page 18 de la brochure générale "Les aides régionales aux entreprises bruxelloises".

Contactez votre conseiller : 02 800 34 30 ou 20 ou 49 - [incitantexport@mrbc.irisnet.be](mailto:incitantexport@mrbc.irisnet.be)

## 5. Aides pour le recours à un consultant

Vous avez besoin d'un regard extérieur sur vos activités ? Vous souhaitez mener une étude de faisabilité ? Vous aimeriez obtenir des conseils avant de créer votre propre business ? **Faites appel à un consultant extérieur et recevez de la Région de Bruxelles-Capitale un subside pouvant couvrir jusqu'à 50% de ses prestations !**

### Projet 9

#### ETUDE DE FAISABILITÉ

Une entreprise souhaite mener une étude de faisabilité pour développer un nouveau type de panneau préfabriqué de paille, permettant de construire des immeubles. Elle introduit un dossier auprès de l'administration de l'Economie et de l'Emploi. Le coût de l'étude s'élève à 12.000 €. Si son dossier est accepté, l'entreprise recevra 50% des frais de cette étude, soit 6.000 €.



#### INTÉRESSÉ ?

Surfez sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou consultez la page 22 de la brochure générale "Les aides régionales aux entreprises bruxelloises".

Contactez votre conseiller : 02 800 34 62 ou -66 - [consult.eco@mrbc.irisnet.be](mailto:consult.eco@mrbc.irisnet.be)

# Modalités pratiques

- 1) Consultez le site internet [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be) ou la **brochure générale “Les aides régionales aux entreprises bruxelloises”** pour connaître les plafonds et les montants qui peuvent être octroyés par an et par entreprise ainsi que la démarche à suivre pour bénéficier de ces aides.
- 2) Téléchargez les **formulaires de demande** d'aides disponibles sur [www.bruxelles-economie.be](http://www.bruxelles-economie.be).
- 3) Vous avez une **question** concernant une aide ou besoin d'**accompagnement** pour compléter le formulaire ? Contactez votre conseiller Aides aux Entreprises à l'administration de l'Economie et de l'Emploi, dont les coordonnées sont indiquées en bas de chaque aide dans les pages précédentes.



# Aides complémentaires

## Aides financières

Outre ces aides proposées par l'administration de l'Economie et de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, sachez qu'il existe d'autres types d'aides financières pour développer votre entreprise, notamment :

- des solutions financières intéressantes via la Société régionale d'Investissement de Bruxelles et le Fonds de Participation ;
- des garanties bancaires via le Fonds bruxellois de garantie ;
- des aides à l'embauche via Actiris ;
- des subsides pour vos projets de recherche et développement via Innoviris ;
- des primes énergies pour diminuer votre facture énergétique avec Bruxelles Environnement ;
- des incitants fiscaux au niveau fédéral ;
- une bourse "Eco-construct'if" allant de 6.200 à 18.600 € pour le développement d'activités dans les secteurs de l'économie sociale et de la construction durable...

Pour plus d'informations, retrouvez toutes les aides régionales et fédérales sur le site : [www.ecosubsibru.be](http://www.ecosubsibru.be).

## Vous souhaitez être guidé ?

La Région a développé plusieurs supports d'accompagnement aux entreprises.

- Le "1819" est un service téléphonique qui fournit aux entrepreneurs bruxellois une information de première ligne dans diverses matières (financements, subsides, démarches, forme juridique, statut social...). Il oriente aussi l'entrepreneur dans le vaste réseau des institutions et services d'aide à la création et au développement d'une entreprise à Bruxelles.  
Tél. : 1819 - du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et le mardi de 17h à 19h30  
info@1819.be - [www.1819.be](http://www.1819.be)
- Le pôle "Construction Durable" de l'ABE vous accompagne pour le démarrage de votre activité et son développement, l'obtention d'aides et subsides, la recherche de financement, l'optimisation de votre plan d'affaires et la recherche de partenariats internationaux.  
[www.abe.be](http://www.abe.be)
- Le "Cluster Ecobuild" vous propose des animations sectorielles collectives, du networking, des séminaires, des visites de chantiers et salons, de la promotion.  
[www.clusterecobuild.be](http://www.clusterecobuild.be)

## A la recherche d'une solution immobilière ?

La Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) a pour mission d'attirer et de maintenir sur le territoire régional des entreprises industrielles, semi-industrielles, artisanales et de services à haute valeur ajoutée en leur offrant des infrastructures immobilières à des conditions intéressantes. Elle dispose d'un important patrimoine immobilier : près de 200 hectares de terrains et 75.000 m<sup>2</sup> de locaux pour des activités économiques. Pour pouvoir bénéficier des infrastructures proposées par la SDRB, les entreprises doivent répondre à des critères d'activité et d'emploi.

Tél. : 02 422 51 51 - du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 - [commercial@sdrb.be](mailto:commercial@sdrb.be)

Toutes les disponibilités immobilières et les conditions d'accès sont consultables sur le site [www.sdrb.be](http://www.sdrb.be).

Si vous ne trouvez pas de biens correspondant à vos besoins au sein de son patrimoine immobilier, la SDRB pourra vous rediriger vers sa base de données [www.inventimmo.be](http://www.inventimmo.be). Cette base de données répertorie de manière exhaustive toute l'offre immobilière professionnelle à Bruxelles : bureaux, surfaces commerciales, ateliers, dépôts, terrains industriels, etc.

